



Deutscher Bundestag

**Dossier de conférence pour les participants à la
visioconférence:**

**Conférence interparlementaire sur la stabilité, la
coordination économique et la gouvernance au sein de
l'Union européenne**

Berlin, 12 octobre 2020



Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination et la gouvernance économique au sein de l'UE du 12 octobre 2020

Sommaire

Sommaire	Page 2
Programme	Page 3
Instructions techniques pour la réunion par visioconférence	Page 5
Cónference du SCEG: Introduction	Page 10
Session I :	
Mémo: Nouveau partenariat : la politique monétaire recevra-t-elle le soutien attendu de la politique budgétaire ?	Page 12
Biographies	Page 15
Session II :	
Mémo : Le futur des règles budgétaires européennes : les règles de la surveillance budgétaire sont-elles encore pertinentes ?	Page 17
Biographies	Page 20
Session III :	
Mémo : Redémarrage économique en Europe – Quelles sont les prochaines étapes ?	Page 22
Biographies	Page 26

Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination et la gouvernance économique au sein de l'UE du 12 octobre 2020

Programme de la visioconférence

Lundi 12 octobre 2020

10h30 à
10h45

Allocution de bienvenue et ouverture des travaux par M. Wolfgang Schäuble,
Président du Bundestag allemand

10h45 à
12h15

Session I :
Nouveau partenariat : la politique monétaire recevra-t-elle le soutien attendu de la politique budgétaire ?

Modérateur : André Berghegger, député

Propos liminaires :

- M^{me} Isabel Schnabel, membre du directoire de la BCE
- M. Olaf Scholz, ministre fédéral des Finances

Thématiques proposées : Entre stabilité des prix et soutien à la politique économique : que peut faire la BCE et qu'a-t-elle le droit de faire ? Entre discipline budgétaire et impulsions à l'économie : que peut faire la politique budgétaire et qu'a-t-elle l'obligation de faire ? « Next Generation EU » : une politique budgétaire commune comme point de départ pour l'achèvement de l'Union économique et monétaire ? Qu'est-ce qui est différent aujourd'hui par rapport à la crise financière et des dettes souveraines ? Politique budgétaire expansionniste et politique monétaire expansionniste : les deux peuvent-elles fonctionner sur la durée ?

Discussion

12h15 à
12h45

Pause

12h45 à
14h15

Session II :
Le futur des règles budgétaires européennes : les règles de la surveillance budgétaire sont-elles encore pertinentes ?

Modérateur : Hans Michelbach, député

Propos liminaires :

- M. Klaus Regling, directeur général du MES
- M. Paolo Gentiloni, commissaire européen à l'Économie

Thématiques proposées : Les règles budgétaires européennes sont-elles encore adaptées à la pratique ? Sont-elles encore actuelles ? Comment mettre un terme avec succès au régime dérogatoire ? Faut-il changer les méthodes, indicateurs et règles de dépense (renoncement au déficit structurel, règle d'or pour les investissements, pacte de stabilité et de croissance, surveillance budgétaire du six-pack et du two-pack) ? Dimension démocratique : comment renforcer avec succès la participation des parlements nationaux et du Parlement européen ?

Discussion

14h15 à
14h45

Pause

14h45 à
16h15

Session III :
Redémarrage économique en Europe – Quelles sont les prochaines étapes ?

Modérateur : Oliver **Wittke**, député

Propos liminaires :

- M. Peter **Altmaier**, ministre fédéral de l'Économie et de l'Énergie
- M. Valdis **Dombrovskis**, vice-président exécutif de la Commission européenne

Thématiques proposées : Quels thèmes d'avenir sont inclus dans le cadre financier pluriannuel, quels thèmes ne le sont pas ? Comment les moyens importants de « Next Generation EU » peuvent-ils être engagés conformément aux objectifs à brève échéance ? Comment les initiatives de relance nationales et européennes peuvent-elles être intégrées et coordonnées ? Quel rôle jouent les parlements nationaux et le Parlement européen dans les plans de relance et de résilience ? Comment l'ensemble des États membres pourront-ils revenir, après la crise, à la stabilité budgétaire et à une croissance durable ?

Discussion

Remarques conclusives par M. André **Berghegger**, chef de la délégation allemande

Guide d'utilisation de Webex et Interprefy en visioconférence

Informations générales

La visioconférence, y compris le son parlé original (salle de conférence), est retransmise par Webex. Toutes les interventions parlées sont interprétées simultanément à partir de l'allemand, de l'anglais et du français, vers l'allemand, l'anglais et le français. L'interprétation est réalisée via la plateforme Interprefy.

Instructions techniques

Veillez respecter les spécifications techniques suivantes afin de garantir une bonne qualité vidéo et audio – sans quoi votre intervention ne pourra malheureusement pas être interprétée.

- Utilisez une connexion Internet stable via un réseau local (LAN) avec une largeur de bande suffisante d'au moins 10 Mbit/s (veuillez ne pas utiliser de réseau local sans fil - WLAN).
- Utilisez un microphone de haute qualité, par exemple sous la forme d'un casque, pour vos interventions pendant la conférence. **N'utilisez pas** les microphones intégrés dans votre ordinateur portable ou votre PC: ceux-ci n'offrent pas une qualité acoustique suffisante.
- Installez-vous à un endroit bien éclairé, avec une lumière uniforme.
- Réglez votre caméra de manière à être bien visible à l'écran. La caméra devrait se trouver à peu près à hauteur de vos yeux. Veillez à ce que l'arrière-plan soit ordonné et sans mouvements.
- Appareils nécessaires pour la participation à la conférence Webex: ordinateur portable ou PC avec webcam HD intégrée ou externe, ou un appareil Webex. Pour entendre le son original (salle de conférence), vous avez besoin de haut-parleurs internes ou externes.
- Si vous voulez **bénéficier de l'interprétation simultanée, vous devez** ouvrir une fenêtre supplémentaire pour la plate-forme Interprefy dans votre navigateur Internet (voir ci-dessous).
- Veillez ne pas vous déconnecter pendant la pause.

Informations système/TI

Pour prévenir ou exclure toute erreur dans l'installation et la connexion avec Cisco Webex, il est recommandé de régler au préalable les points suivants:

- Autorisation du téléchargement et de l'exécution de fichiers .exe et .msi ou distribution des logiciels via le centre logiciel correspondant (en cas d'administration centrale via un département TI/administrateur système)
 - Accès USB en lecture et écriture
 - Entrées audio et microphone activées
 - Autorisation d'accès du navigateur à la caméra, au microphone et aux haut-parleurs
 - Contournement des configurations de proxy dans le navigateur, ainsi que dans le réseau d'entreprise ou la configuration du serveur proxy et du pare-feu pour Cisco Webex
- Vous trouverez des informations supplémentaires sur la sécurité dans Cisco Webex à cette adresse : <https://www.cisco.com/c/dam/en/us/products/collateral/conferencing/webex-meeting-center/white-paper-c11-737588.pdf?dtid=osscdc000283>



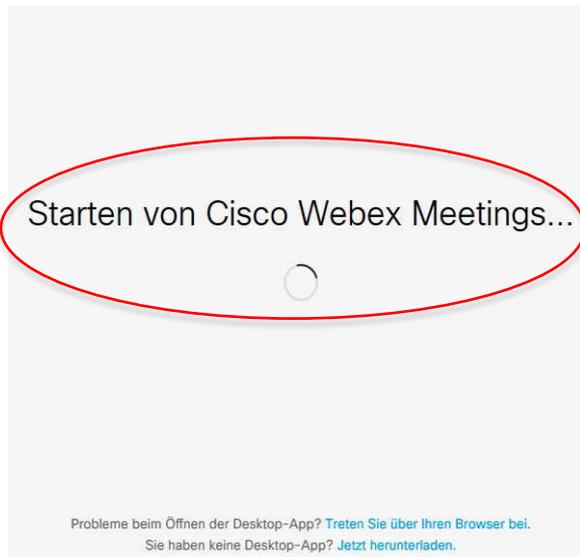
Participation à une visioconférence via Cisco Webex et utilisation d'Interprefy pour l'interprétation simultanée

Participation à la conférence Webex

1. Veuillez ouvrir le lien d'invitation à la conférence Webex que vous avez reçu par courriel.

Option 1 : Participation avec l'application

→ Si l'application Cisco Webex est déjà installée sur le PC, elle s'ouvre par un clic sur le lien de réunion.



Avant le début de la conférence, veuillez modifier dans le programme votre nom en:

Code ISO de votre pays / Nom / Prénom

p. ex. DEU Mustermann Max



Option 2 : Participation via le navigateur

→ Une participation via le navigateur Internet est également possible. Cliquez sur [Rejoindre à partir de votre navigateur.](#)



En cas de participation à partir de votre navigateur, veuillez saisir votre nom comme suit:

Code ISO de votre pays / Nom / Prénom

p. ex. DEU Mustermann Max



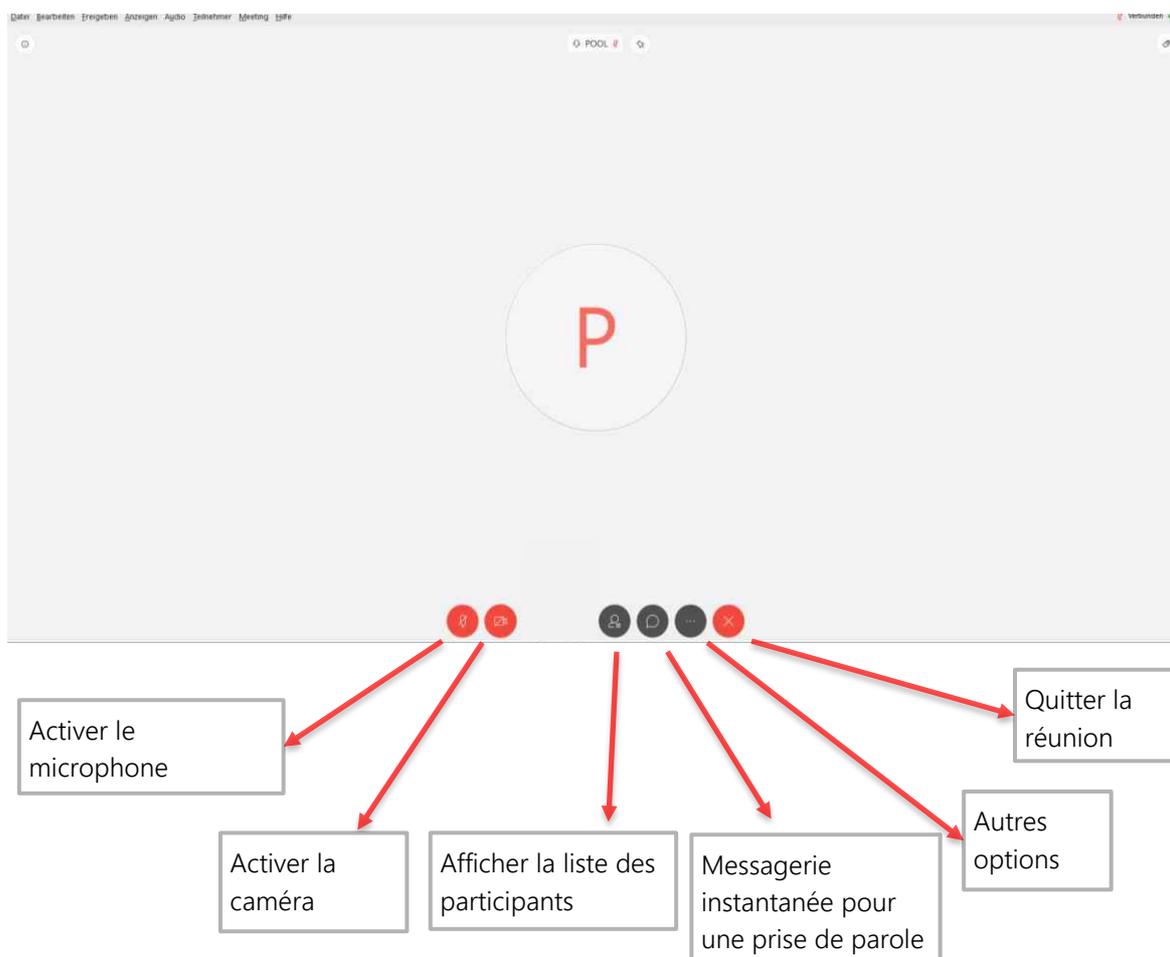
2. Avant de rejoindre la conférence, activez svp votre caméra et passez votre microphone en mode « Couper le son ».



3. Sélectionnez ensuite « Rejoindre la réunion »



Fonctions dans Webex durant la visioconférence



4. Utilisation de la fonction de messagerie instantanée pour annoncer une prise de parole:

- Nous vous demandons de n'utiliser la fonction de messagerie instantanée durant la conférence que pour annoncer une prise de parole.
- Merci de renoncer à toute autre communication via la messagerie instantanée.
Si vous avez besoin d'une assistance technique, veuillez contacter le support technique téléphonique (voir ci-dessous).

Pour annoncer une prise de parole, veuillez procéder comme suit :

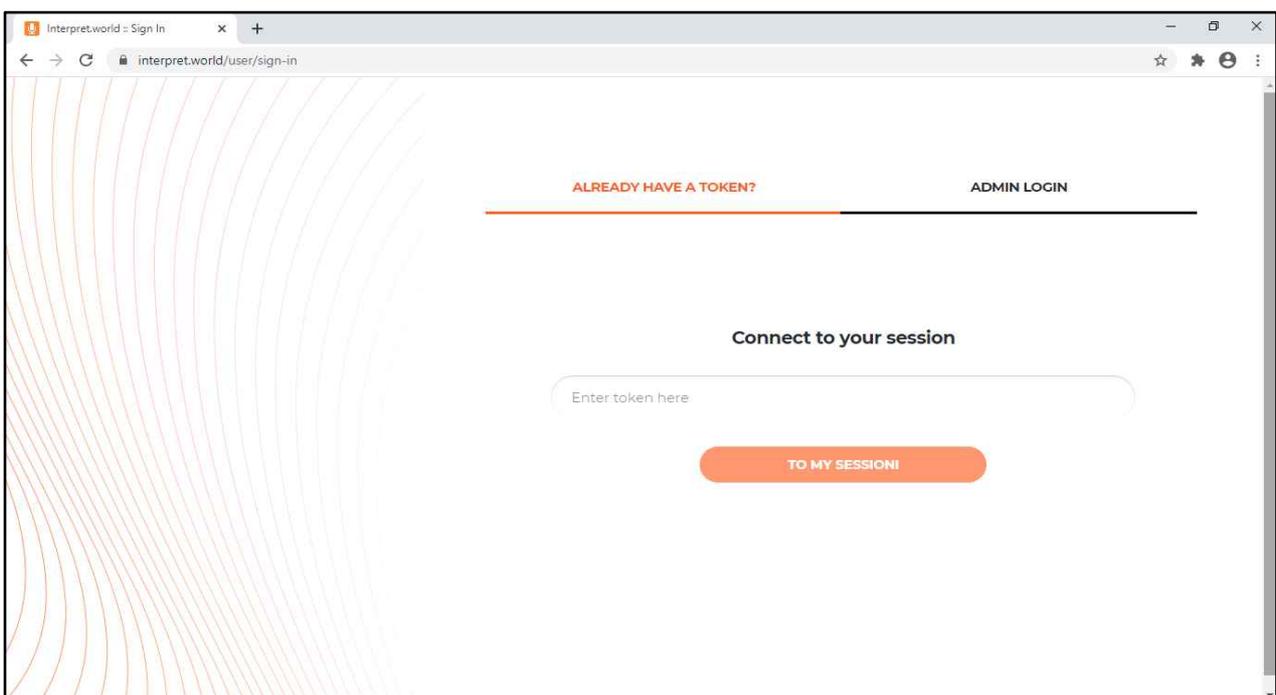
- Saisissez le code ISO de votre pays, votre nom et la langue de votre intervention dans la messagerie instantanée.
- Pendant l'intervention de l'orateur/-trice avant vous, vous recevez par message direct l'information que ce sera à votre tour de parler.
- Attendez jusqu'à ce que le/la modérateur/-trice vous donne la parole.
- Dès que la parole vous est donnée, veuillez activer vous-même votre microphone.
- Le temps de parole est limité à deux minutes. La modération se réserve le droit de raccourcir/d'allonger le temps de parole en fonction du nombre de demandes d'intervention.
- Après votre intervention, veuillez repasser vous-même votre microphone en mode « Couper le son ».

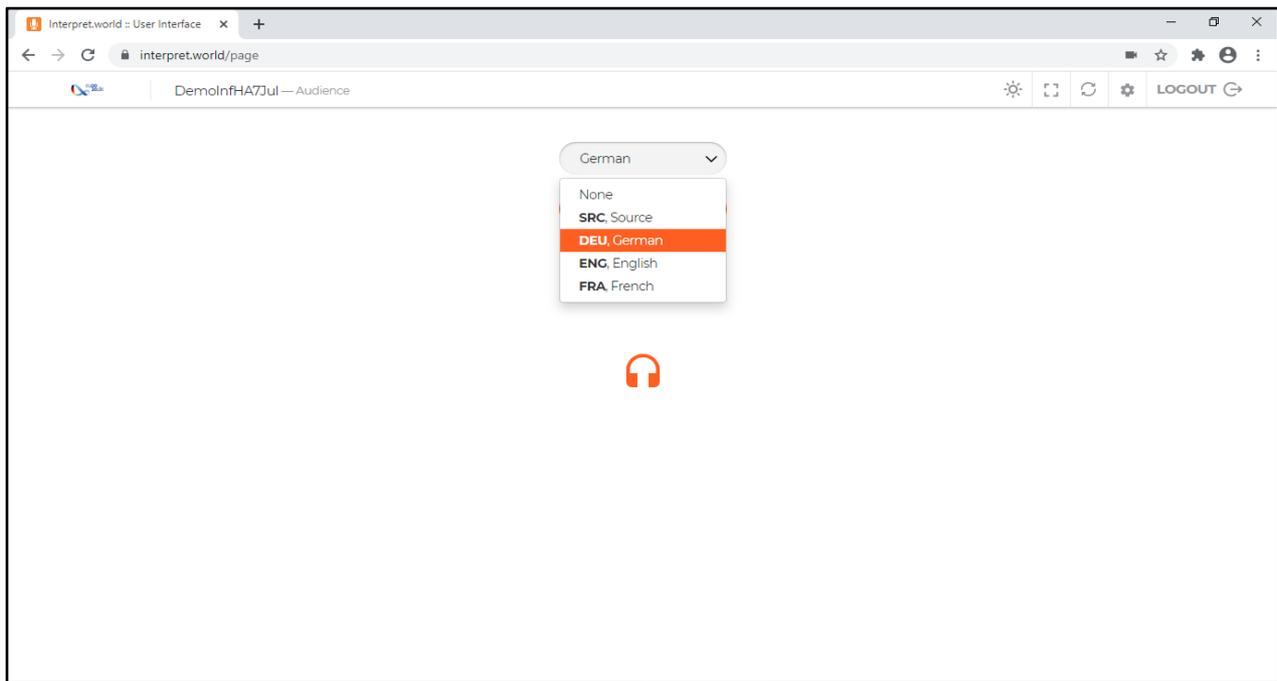
5. Utilisation de l'interprétation simultanée avec Interprefy via le navigateur Internet

Utilisez l'application de préférence avec le navigateur Google-Chrome, via une connexion Internet par câble.

Accédez au lien suivant : <https://interpret.world/user/sign-in>

Pour s'inscrire sur Interprefy, les participants reçoivent par courriel séparé un **identifiant (token) d'accès** pour la réunion. Saisir l'identifiant (token) → Cliquer sur « To my session! » → Brancher les écouteurs → Sélectionner la langue.





Aide en cas de problèmes techniques

- Si vous avez des questions techniques ou rencontrez des difficultés, veuillez vous adresser par courriel à support.bundestag@pool.de ou au numéro +49 2572 920 164.
- Pour toute autre question relative à la conférence, veuillez vous adresser par courriel à secg2020@bundestag.de ou au numéro +49 30 227 33766.



Conférence SCEG du 12 octobre 2020

Introduction

1. Des défis majeurs à relever

La quinzième réunion de la conférence prévue par l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire se tient dans une période marquée par des défis importants.

La pandémie de Covid-19 a entraîné des restrictions considérables dans tous les domaines de la vie des citoyens et plongé l'économie dans une récession d'une ampleur historique. Dans un premier temps, les États membres ont réagi par des plans d'aide nationaux, appuyés par des mesures d'incitation budgétaire d'une portée inédite de la part des institutions européennes, comme en témoignent le nouveau cadre financier pluriannuel, le programme Next Generation EU, le programme SURE, les mesures du Mécanisme européen de stabilité (MES) et de la Banque européenne d'investissement (BEI) ainsi que le programme d'achats d'urgence d'obligations de la Banque centrale européenne (BCE).

La lutte contre la pandémie confronte la politique monétaire et budgétaire à des défis fondamentaux. Par ailleurs, la transformation écologique et numérique des économies nationales exige une action conjointe et déterminée. La décarbonisation de l'économie et l'utilisation de nouvelles technologies entraîneront encore d'autres changements de rupture. Il faut donc davantage veiller à associer les citoyens afin qu'ils continuent à se sentir entendus, surtout lorsqu'ils expriment des critiques. C'est seulement en mettant en balance, de manière compréhensible, les intérêts divergents que l'on pourra faire face au risque de voir les opinions divergentes se radicaliser et la controverse avoir lieu dans d'autres forums et sous une autre forme. La désinformation fait le jeu des points de vue extrémistes et sape la crédibilité des institutions.

La coopération interparlementaire revêt donc, plus que jamais, une importance toute particulière. On dit que les crises sont des épreuves de vérité pour le pouvoir exécutif, c'est également vrai de la pandémie de coronavirus. En même temps, dans nos démocraties, les mesures graves engagées par le gouvernement sont toujours limitées dans le temps et soumises à un contrôle parlementaire, ce qui est et reste un prérequis essentiel de l'État de droit et de la démocratie.

Les députés des parlements nationaux et du Parlement européen sont donc investis d'une responsabilité particulière : celle de surmonter ensemble la crise actuelle et de trouver les modalités d'une reprise économique durable et de la cohésion sociale dans tous les États membres de l'Union. Dans ce contexte, la conférence SCEG entend offrir un cadre aux échanges parlementaires sur les questions suivantes : quels doivent être les axes prioritaires de la politique de relance en Europe, quel rôle doit jouer la Banque centrale européenne dans les interactions entre politique monétaire et politique budgétaire et comment assurer l'avenir des règles budgétaires européennes.

2. Déroulement

La conférence comprendra les sessions suivantes :

- **Session I : Nouveau partenariat : la politique monétaire recevra-t-elle le soutien attendu ?**

Cette session mettra l'accent sur les interactions entre politique monétaire et politique budgétaire au sein de l'Union économique et monétaire (UEM). Elle examinera de plus près des questions liées à la politique monétaire expansionniste de la BCE, les mesures d'incitation budgétaire prises actuellement au niveau national et européen et l'architecture et les éventuels défauts de conception de l'UEM. La session III abordera en détail le plan de relance européen *Next Generation EU* et le Fonds de relance et de résilience.

- **Session II : Le futur des règles budgétaires européennes : les règles de la surveillance budgétaire sont-elles encore pertinentes ?**

Face à la récession historique provoquée par la pandémie de Covid-19, il convient de dégager un accord sur les voies à prendre pour revenir à la consolidation budgétaire et à une stabilité durable. La session sera consacrée à des échanges sur les mécanismes susceptibles d'assurer des finances publiques et une croissance durables, de prévenir les déséquilibres macroéconomiques, de promouvoir la convergence des performances économiques des États membres et de garantir une coordination plus étroite de la politique économique au sein de la zone euro.

- **Session III : Redémarrage économique en Europe – Quelles sont les prochaines étapes ?**

S'appuyant sur l'évolution économique actuelle, cette session examinera les détails du plan de relance *Next Generation EU* et du prochain cadre financier pluriannuel et de sa mise en œuvre dans les États membres. Elle abordera également l'imbrication du Fonds de relance et de résilience avec les initiatives nationales et la participation des parlements nationaux et du Parlement européen.

Vous trouverez dans les mémos ci-joints des informations factuelles sur les thématiques qui seront traitées lors des différentes sessions ainsi qu'un certain nombre de questions qui pourraient alimenter ce débat, qui dépendra toutefois beaucoup de votre contribution personnelle. Nous espérons une participation très active et des échanges enrichissants.

Conférence SCEG du 12 octobre 2020 – Session III

Mémo : Redémarrage économique en Europe – Quelles sont les prochaines étapes ?

Thématiques proposées :

- Quels thèmes d'avenir sont inclus dans le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP), quels thèmes ne le sont pas ?
- Comment les moyens importants de « Next Generation EU » peuvent-ils être engagés conformément aux objectifs à brève échéance ?
- Comment les initiatives de relance nationales et européennes peuvent-elles être intégrées et coordonnées ?
- Quel rôle jouent les parlements nationaux et le Parlement européen dans les plans de relance et de résilience ?
- Comment l'ensemble des États membres pourront-ils revenir, après la crise, à la stabilité budgétaire et à une croissance durable ?

1. Situation initiale

- Les vastes mesures prises au printemps 2020 pour freiner la propagation de la pandémie de Covid-19 se sont traduites par un **ralentissement considérable de l'activité économique dans tous les États membres**.
- Eurostat a publié le 31 juillet 2020 les chiffres provisoires du produit intérieur brut (PIB) pour le deuxième trimestre 2020 :

	Variation par rapport au 1 ^{er} trimestre 2020	Variation par rapport au 2 ^e trimestre 2019
Zone euro	• -12,1 %	• -15,0 %
UE	• -11,9 %	• -14,4 %

- Dans ses dernières prévisions pour la zone euro publiées le 10 septembre 2020, la **Banque centrale européenne** (BCE) table pour le **troisième trimestre 2020 sur une croissance vigoureuse** de 8,4 % par rapport au trimestre précédent.
- Elle prévoit pour l'ensemble de l'année 2020 un recul du PIB de 8,0 % et un rebond de 5,0 % en 2021 et de 3,2 % en 2022. Le PIB réel à la fin de la période de prévision serait inférieur de 3,5 % aux dernières estimations de début décembre 2019, antérieures à l'épidémie de coronavirus.

2. Déroulement

La conférence comprendra les sessions suivantes :

- **Session I : Nouveau partenariat : la politique monétaire recevra-t-elle le soutien attendu ?**

Cette session mettra l'accent sur les interactions entre politique monétaire et politique budgétaire au sein de l'Union économique et monétaire (UEM). Elle examinera de plus près des questions liées à la politique monétaire expansionniste de la BCE, les mesures d'incitation budgétaire prises actuellement au niveau national et européen et l'architecture et les éventuels défauts de conception de l'UEM. La session III abordera en détail le plan de relance européen *Next Generation EU* et le Fonds de relance et de résilience.

- **Session II : Le futur des règles budgétaires européennes : les règles de la surveillance budgétaire sont-elles encore pertinentes ?**

Face à la récession historique provoquée par la pandémie de Covid-19, il convient de dégager un accord sur les voies à prendre pour revenir à la consolidation budgétaire et à une stabilité durable. La session sera consacrée à des échanges sur les mécanismes susceptibles d'assurer des finances publiques et une croissance durables, de prévenir les déséquilibres macroéconomiques, de promouvoir la convergence des performances économiques des États membres et de garantir une coordination plus étroite de la politique économique au sein de la zone euro.

- **Session III : Redémarrage économique en Europe – Quelles sont les prochaines étapes ?**

S'appuyant sur l'évolution économique actuelle, cette session examinera les détails du plan de relance *Next Generation EU* et du prochain cadre financier pluriannuel et de sa mise en œuvre dans les États membres. Elle abordera également l'imbrication du Fonds de relance et de résilience avec les initiatives nationales et la participation des parlements nationaux et du Parlement européen.

Vous trouverez dans les mémos ci-joints des informations factuelles sur les thématiques qui seront traitées lors des différentes sessions ainsi qu'un certain nombre de questions qui pourraient alimenter ce débat, qui dépendra toutefois beaucoup de votre contribution personnelle. Nous espérons une participation très active et des échanges enrichissants.

Conférence SCEG du 12 octobre 2020 – Session I

Mémo : Nouveau partenariat : la politique monétaire recevra-t-elle le soutien attendu de la politique budgétaire ?

Thématiques proposées :

- Entre stabilité des prix et soutien à la politique économique : que peut faire la BCE et qu'a-t-elle le droit de faire ?
- Entre discipline budgétaire et impulsions à l'économie : que peut faire la politique budgétaire et qu'a-t-elle l'obligation de faire ?
- Qu'est-ce qui est différent aujourd'hui par rapport à la crise financière et des dettes souveraines ?
- « Next Generation EU » : une politique budgétaire commune comme point de départ pour l'achèvement de l'Union économique et monétaire ?
- Politique budgétaire expansionniste et politique monétaire expansionniste : les deux peuvent-elles fonctionner sur la durée ?

1. Réactions politiques budgétaires et fiscales coordonnées à la Covid-19 (sélection)

- En mars 2020, la grave récession ayant frappé l'UE à la suite de la pandémie de Covid-19 a débouché sur l'activation de la **clause dérogatoire générale du pacte de stabilité et de croissance**. Introduite dans le pacte en 2011, cette clause visait à permettre aux États membres de prendre les mesures budgétaires appropriées.
- À la suite de cette décision, les États membres ont adopté **d'ambitieuses mesures discrétionnaires de soutien budgétaire** en vue de soutenir leurs économies nationales respectives. Ces mesures varient en nature et en ampleur d'un État membre à l'autre, au gré de la marge budgétaire dont chacun d'entre eux dispose et de l'impact de la pandémie sur leurs territoires respectifs.
- Parmi les autres réactions coordonnées à l'échelon européen en vue d'amortir la récession consécutive à la pandémie, citons la **suspension temporaire du cadre applicable aux aides d'État** ([☞ lien](#)), l'**allègement temporaire des charges en fonds propres imposées aux banques** pour assurer la continuité du crédit, la mise en place d'une ligne de crédit du MES (*Pandemic Crisis Support*, [☞ lien](#) – en anglais), le programme SURE (*Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency*, [☞ lien](#) – en anglais), le Fonds de garantie paneuropéen de la BEI (EGF, [☞ lien](#)), le programme temporaire de relance « **Next Generation EU** » (NGEU), mais aussi des **mesures monétaires exceptionnelles** de grande ampleur.

2. Orientation actuelle de la politique monétaire

- Le **taux d'inflation** annuel dans la zone euro, inférieur à 1,5 % depuis mai 2019, maintient actuellement sa tendance à la baisse. Selon l'estimation rapide d'Eurostat, il se situe à **-0,2 %** (UE-27 : 0,4 %) **en août 2020**. Des taux d'inflation généralement faibles avaient déjà été enregistrés entre août 2013 et décembre 2016, l'évolution des prix s'inscrivant même en territoire négatif au cours de l'année 2015. **Depuis mars 2016**, le **taux directeur** est fixé à **0 %**, tandis que la facilité de dépôt évolue en négatif (actuellement : -0,5 %) depuis juin 2014.



- Réagissant à une courbe d'inflation plutôt atone, la BCE a annoncé, en janvier 2015, un **programme étendu d'achats d'actifs** ([☞ lien](#) – en anglais), élargissant ce faisant aux actifs du secteur public (**PSPP**) le programme d'achat de titres adossés à des actifs (ABSPP) et le programme d'achat d'obligations garanties (CBPP3) mis sur pied dès la fin 2014. En mars 2016, le programme a été étendu aux achats d'obligations d'entreprises extérieures au secteur financier (CSPP). Depuis novembre 2019, le programme dispose d'un volume mensuel de 20 milliards d'euros.
- Comme première réaction à la pandémie de Covid-19, il a été décidé d'instaurer une enveloppe supplémentaire temporaire de 120 milliards d'euros. L'UE a ensuite adopté le programme d'achats d'urgence face à la pandémie (**PEPP**, [☞ lien](#) – en anglais), dont l'enveloppe, fixée dans un premier temps à 750 milliards d'euros, se monte désormais à 1 350 milliards d'euros (=11 % environ du PIB de la zone euro). Les achats au titre du PEPP doivent par ailleurs se poursuivre dans le temps de façon souple, entre les différentes catégories d'actifs et États membres, jusqu'à la fin juin 2021 au moins – et, en tout état de cause, jusqu'à ce que le Conseil des gouverneurs de la BCE ait jugé que la crise provoquée par la pandémie est terminée. Les remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre du PEPP seront réinvestis au moins jusqu'à la fin de 2022.
- En l'état, les **titres détenus** par la BCE à des fins monétaires se montent à 2 940 milliards d'euros (=25 % environ du PIB de la zone euro). Si l'on y ajoute d'autres instruments (entre autres, TLTRO III, les opérations de refinancement à plus long terme), on constate que l'orientation actuelle de la **politique monétaire est très expansionniste**.

3. Interactions entre politique monétaire et politique budgétaire

- Si la **politique monétaire** a été **communautarisée** au sein de la zone euro, les **politiques économiques et budgétaires** sont restées du **ressort national**, la compétence de l'Union en la matière se limitant à leur coordination (art. 126 TFUE).
- D'aucuns y voient un **défaut de construction de l'Union économique et monétaire**, dont découlerait le **poids** considérable pris par la **BCE** ces dernières années. Cette influence accrue a suscité des débats juridiques et économiques, certains se demandant si la politique **d'achats d'obligations d'État** conduite par la BCE n'était pas contraire à **l'interdiction de tout financement monétaire des budgets publics** (art.123 TFUE), si elle ne constituait pas une **incitation indue à l'endettement pour les États membres** et si elle ne mettait pas en péril la **stabilité financière**.
- Une crainte supplémentaire est de voir s'installer une forme **d'emprise budgétaire** des États membres sur les banques centrales, les autorités compétentes renonçant, en cas de poussée inflationniste, à prendre les mesures nécessaires de normalisation de la politique monétaire par crainte d'une détérioration des conditions de financement des États membres. Pourraient en résulter une inflation rampante et une perte d'indépendance des banques centrales.
- D'autres font valoir que, pour corriger ce défaut et **soulager la BCE**, il convient d'adjoindre aux politiques économiques et financières nationales une **politique budgétaire européenne**.
- En cas de chocs exogènes (comme l'est la pandémie de Covid-19), des **mesures d'incitation budgétaires** devraient pouvoir être prises au niveau de la zone monétaire commune en vue de **stabiliser les économies nationales** confrontées à une crise économique ou à un ralentissement marqué de la conjoncture – notamment en cas d'absence de marge budgétaire à l'échelon national. Faute de quoi, on risque d'assister à la poursuite de la désagrégation économique de la zone euro.
- La pandémie de Covid-19 a une nouvelle fois mis en avant l'impérieuse nécessité de renforcer **la compétitivité et la convergence** dans la zone euro. La divergence entre les États membres demeure forte, comme le montrent leurs marges budgétaires très variables induites notamment par les écarts de taux et de potentiel de croissance observés ces dernières années.
- Dans ce contexte, le **programme temporaire de relance** (« Next Generation EU », NGEU) est perçu par certains comme un **pas significatif vers l'intégration des politiques budgétaires**, en ce qu'il permet une mutualisation des dettes à l'échelon européen, que les fonds perçus peuvent également revêtir la forme d'aides non remboursables et qu'un lien doit être établi avec les recommandations spécifiques par pays du semestre européen.
- Associé au premier train de mesures de soutien à l'économie européenne (ligne de crédit MES, mesures du groupe BEI, programme SURE), le programme NGEU constitue la **première mesure d'incitation budgétaire européenne** de grande ampleur, destinée à servir des objectifs communs dans les États membres (entre autres, la résilience et la compétitivité, la transition écologique et numérique) et à soulager la politique monétaire.
- D'autres soulignent le caractère **unique** d'un programme adopté dans un contexte de pandémie et signalent qu'un endettement commun et des transferts de dette pourraient **envoyer un mauvais signal aux États membres**. À leurs yeux, les incitations budgétaires sont du ressort exclusif des États membres.

Conférence SCEG du 12 octobre 2020 – Session I

Notices biographiques des intervenants et du président

Dr. Isabel Schnabel

Membre du directoire de la BCE

2007–2015

Professeure d'économie politique, en particulier d'économie financière, à l'université Johannes Gutenberg de Mayence

2014–2019

Membre du conseil allemand d'experts chargé d'évaluer l'évolution économique globale

Depuis 2015

Professeure d'économie des marchés financiers à l'université Friedrich Wilhelm de Bonn (en congé)

Depuis 2020

Membre du directoire de la Banque centrale européenne (BCE)



Source : EZB

Olaf Scholz

Ministre fédéral des Finances

1998–2001, 2002–2011

Membre du Bundestag allemand (groupe SPD)

2007–2009

Ministre fédéral du Travail et des Affaires sociales

2011–2018

Maire de la ville-État de Hambourg

Depuis mars 2018

Ministre fédéral des Finances



Source : Photothek / Thomas Koehler

Dr. André Berghegger

Membre du Bundestag allemand

2006–2013

Maire de Melle (Basse-Saxe)

Depuis 2013

Membre du Bundestag allemand (groupe CDU/CSU)

Depuis 2013

Membre de la commission du budget du Bundestag allemand

Depuis juin 2018

Président de la délégation du Bundestag allemand à la CIP SCEG



Source : DBT / Thomas Tuchel

Conférence SCEG du 12 octobre 2020 – Session II

Mémo : Le futur des règles budgétaires européennes : les règles de la surveillance budgétaire sont-elles encore pertinentes ?

Thématiques proposées :

- Les règles budgétaires européennes sont-elles encore adaptées à la pratique ? Sont-elles encore actuelles ?
- Comment mettre un terme avec succès au régime dérogatoire ?
- Faut-il changer les méthodes, indicateurs et règles de dépense (renoncement au déficit structurel, règle d'or pour les investissements, pacte de stabilité et de croissance (PSC), surveillance budgétaire du six-pack et du two-pack) ?
- Dimension démocratique : comment renforcer avec succès la participation des parlements nationaux et du Parlement européen ?

1. Introduction

- Le pacte de stabilité et de croissance a pour objet de garantir l'assise financière des États membres et, ce faisant, d'assurer durablement la capacité d'action et la résilience aux crises, notamment de la zone monétaire commune. Ce cadre commun est complété par l'engagement pris par 25 États membres, dans le pacte budgétaire, d'œuvrer à la consolidation durable de leurs budgets et d'adopter des plafonds d'endettement national uniformes.
- En début d'année, la Commission européenne a présenté le rapport d'évaluation du cadre budgétaire prévu par le two-pack et le six-pack ([☞ Link](#)). Ce rapport d'inventaire a lancé un processus de consultation dont le but est de dégager les options susceptibles de recueillir un consensus quant à l'éventuelle adaptation du cadre de la surveillance économique et financière.
- Dans son rapport, la Commission européenne confirme la contribution positive du cadre commun de surveillance à la correction des déséquilibres macroéconomiques et à la réduction des **dettes publiques jusqu'en 2020**. Elle dénonce cependant le maintien d'un niveau d'endettement élevé dans certains États membres à cette date et la mise en œuvre par ceux-ci de politiques financières souvent **procycliques**. Elle regrette en outre que la structure des finances publiques ne soit pas devenue **plus propice à la croissance**, les États membres ayant tous choisi d'accroître leurs dépenses courantes plutôt que les investissements. Au cœur des critiques adressées au cadre communautaire demeure sa complexité croissante induite par la prise en compte d'un contexte évolutif et la volonté de remplir des objectifs divergents. Aux yeux des auteurs, cette complexité a rendu le cadre **moins transparent et prévisible** et desservi ce faisant la communication et la prise de responsabilités politiques.

2. Répercussions de la pandémie de Covid-19 sur les règles budgétaires européennes

- Le grave ralentissement conjoncturel a débouché sur l'activation temporaire, en mars 2020, de la clause dérogatoire générale prévue par le cadre budgétaire de l'UE. Cette activation permet de déroger aux exigences budgétaires habituellement en vigueur pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

- Au sein de la zone euro, la dette publique se montait à **86,3 %** du PIB à la fin du premier trimestre 2020. Au trimestre suivant, plusieurs États membres ont adopté d'importants plans de relance, qui ont pesé sur leurs budgets, alors même que le PIB de la zone euro chutait de **12,1 %** par rapport au trimestre précédent. Les taux d'endettement ont dès lors subi la pression conjuguée exercée par des dépenses publiques en hausse, d'une part, et un PIB en repli, de l'autre.
- Cela vaut tout particulièrement pour la **limitation du déficit public, fixée par les traités à 60 %** du PIB, et pour le critère du **déficit structurel**. Compte tenu du niveau d'endettement, de taux d'intérêt très faibles et d'un potentiel de croissance durablement atone, la question se pose de la pertinence de limites établies voici près de trente ans.
- L'impact de la pandémie met en lumière la nécessité d'envisager une **politique budgétaire davantage anticyclique** et, en particulier, d'examiner la question du respect des règles d'endettement à l'aune du rapport entre investissements et dépenses de consommation. Les défis de la transition écologique et numérique et les besoins considérables qui y sont liés en termes d'investissement doivent susciter une discussion sur la définition d'une nouvelle « règle d'or » dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance et sur les dispositions du traité budgétaire relatives aux plafonds d'endettement en vue de financer les investissements nets par le crédit.

3. Révision du cadre réglementaire

- La crise de la dette souveraine survenue au sein de la zone euro a mis en lumière les faiblesses de l'architecture de l'Union économique et monétaire. Pour y remédier, les États membres ont procédé à plusieurs réformes du PSC. Le nouveau cadre réglementaire, entré en vigueur il y a une dizaine d'années, devrait veiller à ce que la discipline budgétaire soit non seulement exigée, mais aussi mise en œuvre dans les faits.
- Face à la récession historique provoquée par la pandémie de Covid-19, il convient de dégager un accord sur les voies susceptibles d'en revenir à la consolidation budgétaire et à une stabilité durable. Cela exige d'apporter des réponses à la question de savoir quels mécanismes sont susceptibles d'assurer des finances publiques et une croissance durables, de prévenir les déséquilibres macroéconomiques, de promouvoir la convergence des performances économiques des États membres et de garantir une coordination plus étroite de la politique économique au sein de la zone euro.
- Certains États membres demandent une révision complète du cadre réglementaire. Ainsi, le 22 septembre 2020, Clément Beaune, secrétaire d'État français chargé des affaires européennes, a déclaré : « on ne peut pas imaginer remettre en place le même pacte de stabilité et de croissance », ajoutant qu'à la sortie de la crise, les États membres afficheront un endettement « très différent du monde qu'on a connu il y a quelques années partout en Europe. »
- Lors de la mise entre parenthèses du cadre budgétaire au début de la pandémie, les États membres ont renouvelé leur adhésion sans faille au respect du pacte de stabilité et de croissance. L'expérience tirée de la crise est l'occasion d'une réflexion sur le cadre budgétaire existant. Lors de la réunion des ministres des affaires européennes en septembre 2020, Klaus Regling, directeur général du Mécanisme européen de sécurité, a appelé à profiter de cette pause temporaire pour convenir de modifications des règles.
- La réflexion sur la pertinence des règles communes est étroitement liée à leur complexité. Souvent dénoncée, celle-ci nuit d'une part à leur transparence pour les citoyennes et citoyens et rend d'autre part ces règles plus susceptibles aux ingérences politiques du fait d'importantes marges d'interprétation.
- Des règles communes exigent d'être suffisamment contraignantes, mais aussi de pouvoir être contrôlées et mises en œuvre. Cela passe par un échange sur les mesures nécessaires et possibles

en vue d'une « dépolitisation » du contrôle, en faisant par exemple appel à une institution indépendante ; d'une coordination plus poussée de la politique économique et budgétaire ; et de « droits de regard étendus sur les budgets nationaux ».

Conférence SCEG du 12 octobre 2020 – Session II

Notices biographiques des intervenants et des présidents

Klaus Regling

Directeur général du MES

2001–2008

Directeur général de la Commission européenne pour les affaires économiques et financières

Depuis juin 2010

Directeur général du Fonds européen de stabilité financière (FESF)

Depuis juin 2012

Directeur général du Mécanisme européen de stabilité (MES)



Source : ESM

Paolo Gentiloni

Commissaire européen à l'Économie

2001–2019

Membre de la chambre des députés italienne (groupe Ulivo / L'Unione / Partito Democratico)

2006–2008

Ministre des Communications de la République italienne

2014–2016

Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale

2016–2018

Président du conseil des ministres de la République italienne

Depuis décembre 2019

Commissaire européen à l'Économie



Source : Commission européenne

Hans Michelbach

Membre du Bundestag allemand

1982–1994

Maire de Gemünden am Main

Depuis 1994

Membre du Bundestag allemand (groupe CDU/CSU)

Depuis 2002

Membre du comité directeur du groupe CDU/CSU

Depuis 1994

Membre de la commission des finances du Bundestag allemand



Quelle: Hans Michelbach / Tobias Koch

Conférence SCEG du 12 octobre 2020 – Session III

Mémo : Redémarrage économique en Europe – Quelles sont les prochaines étapes ?

Thématiques proposées :

- Quels thèmes d'avenir sont inclus dans le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP), quels thèmes ne le sont pas ?
- Comment les moyens importants de « Next Generation EU » peuvent-ils être engagés conformément aux objectifs à brève échéance ?
- Comment les initiatives de relance nationales et européennes peuvent-elles être intégrées et coordonnées ?
- Quel rôle jouent les parlements nationaux et le Parlement européen dans les plans de relance et de résilience ?
- Comment l'ensemble des États membres pourront-ils revenir, après la crise, à la stabilité budgétaire et à une croissance durable ?

1. Situation initiale

- Les vastes mesures prises au printemps 2020 pour freiner la propagation de la pandémie de Covid-19 se sont traduites par un **ralentissement considérable de l'activité économique dans tous les États membres**.
- Eurostat a publié le 31 juillet 2020 les chiffres provisoires du produit intérieur brut (PIB) pour le deuxième trimestre 2020 :

	Variation par rapport au 1 ^{er} trimestre 2020	Variation par rapport au 2 ^e trimestre 2019
Zone euro	• -12,1 %	• -15,0 %
UE	• -11,9 %	• -14,4 %

- Dans ses dernières prévisions pour la zone euro publiées le 10 septembre 2020, la **Banque centrale européenne** (BCE) table pour le **troisième trimestre 2020 sur une croissance vigoureuse** de 8,4 % par rapport au trimestre précédent.
- Elle prévoit pour l'ensemble de l'année 2020 un recul du PIB de 8,0 % et un rebond de 5,0 % en 2021 et de 3,2 % en 2022. Le PIB réel à la fin de la période de prévision serait inférieur de 3,5 % aux dernières estimations de début décembre 2019, antérieures à l'épidémie de coronavirus.

- Dans ses prévisions économiques d'été du 10 juillet 2020, la Commission européenne avance les chiffres suivants :

BIP	Été 2020, prévisions provisoires			Prévisions du printemps 2020		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Zone euro	1,3	-8,7	6,1	1,2	-7,7	6,3
UE	1,5	-8,3	5,8	1,5	-7,4	6,1

- Les perspectives économiques de l'OCDE publiées le 16 septembre 2020 font état pour **2020** d'un **recul légèrement inférieur** (-7,9 %) aux prévisions de la Commission européenne de juillet 2020 (-8,7 %), mais aussi d'une reprise moins marquée en 2021, de +5,1 % (Commission européenne : +6,1 %). Selon l'OCDE, les prévisions de recul varient beaucoup d'un État membre à l'autre (elles sont p. ex. de -5,4 % pour l'Allemagne, de -9,5 % pour la France et de -10,5 % pour l'Italie).
- Alors qu'au début de la pandémie de Covid-19 on espérait que **la crise économique suivrait une courbe en V**, avec un ralentissement brutal suivi d'un redémarrage aussi marqué, la reprise attendue est de plus en plus atone. Dans cette hypothèse, la plupart des États membres ne retrouveront pas avant 2022 le niveau d'avant la crise.
- Il faut s'attendre à ce que la pandémie de Covid-19 **renforce et accélère** certaines **tendances** identifiées avant le début de la crise (p. ex. la migration du commerce physique vers le commerce en ligne) et en **inverse** d'autres (p. ex. la renationalisation des chaînes d'approvisionnement). À cela viennent s'ajouter de nouvelles évolutions, comme le développement du télétravail et de la télémédecine. Les **effets sur l'économie réelle** devraient également, avec un décalage dans le temps, impacter le **secteur financier** (p. ex. augmentation des taux de défaillance pour les crédits à la consommation et les financements de l'immobilier professionnel, comme les immeubles de bureaux, les hôtels, les centres commerciaux).

2. Les mesures de soutien au niveau européen

- Dans un premier temps, ce sont surtout les États membres qui ont lancé des régimes d'aides (pour un aperçu, voir [ce lien](#) et [ce lien](#)), mais l'UE a depuis trouvé une réponse commune composée des éléments suivants :

Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 et « Next Generation EU » (NGEU)

- L'accord adopté le 21 juillet 2020 par le Conseil européen prévoit pour le **CFP 2021-2027** un volume de **1 074 milliards d'euros** en prix constants (2018) et des ressources pour des engagements. Le plan de relance temporaire **NGEU** pour la période 2021-2024 bénéficie d'un volume de **750 milliards d'euros** (360 milliards de prêts et 390 milliards de subventions et de garanties). L'élément central du plan NGEU est le **Fonds de relance et de résilience** (*Recovery and Resilience Facility*, RRF) qui doit être doté de **672,5 milliards d'euros** (niveau de prix de 2018).
- Par rapport à la proposition de la Commission européenne, une part importante des **fonds** a été **concentrée dans le RRF** et la part des prêts augmentée par rapport à celle des subventions. Le NGEU prévoit des augmentations nettement inférieures à celles proposées par la Commission européenne, notamment pour *Horizon Europe*, *Invest EU* et pour le *Fonds pour une transition juste*. Les augmentations du programme de santé *EU4Health*, de

L'instrument de voisinage NDICI et de l'instrument de solvabilité ont été supprimées.

- L'attribution des fonds au titre du RRF se fera sur la base de **plans nationaux de relance et de résilience** établis par les États membres et exposant leurs programmes de réforme et d'investissement pour la période 2021-2023. Les plans seront examinés par la Commission européenne et doivent être acceptés par le Conseil à la majorité qualifiée.
- En ce qui concerne le financement du NGEU, une nouvelle décision relative aux ressources propres autorisera la Commission européenne à contracter, au nom de l'Union, **des emprunts d'un montant maximum de 750 milliards d'euros**. La durée de ces obligations ne devra pas dépasser 2058. Afin de garantir ces obligations, le **plafond des ressources propres sera augmenté de manière temporaire de 0,6 point de pourcentage à 2,0 %**.
- L'accord prévoit l'**introduction de nouvelles ressources propres**. Dès le 1^{er} janvier 2021, une nouvelle source de ressources propres, prenant la forme de contributions nationales, sera mise en place. Elle sera calculée par rapport au volume de déchets plastiques non recyclés produit par chaque État membre. Pour le premier semestre 2021, la Commission européenne est invitée à présenter des propositions pour un **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières** et pour une **redevance numérique**, qui serviront de base à des ressources propres supplémentaires.
- Les **négociations en cours avec le Parlement européen** portent plus particulièrement sur les coupes opérées dans les programmes orientés vers l'avenir, sur le volume global, que le Parlement européen estime trop faible, sur un mécanisme efficace assurant le respect de l'État de droit, sur un réexamen à mi-parcours et sur l'introduction de ressources propres supplémentaires.

Autres mesures au niveau européen

- Le 19 mars 2020, la Commission européenne a accepté un **encadrement temporaire** ([☞ lien](#)) qui doit permettre aux États membres d'exploiter pleinement la flexibilité prévue par les règles en matière d'aides d'État pour soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de Covid-19. Depuis, l'encadrement temporaire a été ajusté à plusieurs reprises ; il restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020 et le chapitre sur les mesures de recapitalisation jusqu'au 1^{er} juillet 2021.
- Dans un premier temps, les États membres de l'UE avaient adopté, dans le cadre de la réponse européenne à la pandémie de Covid-19, un **paquet** d'un montant total de **540 milliards d'euros** composé d'une **ligne de crédit au titre du MES**, du **programme SURE** et du **fonds de garantie** de la Banque européenne d'investissement (BEI).
- La **ligne de crédit ouverte via le MES** (*Pandemic Crisis Support*, [☞ lien](#)) portera sur un maximum de **240 milliards d'euros** de prêts à taux réduits (d'une durée de dix ans). Chaque État membre peut demander d'ici fin 2022 une aide pouvant aller jusqu'à 2 % de son PIB. Les fonds devront être utilisés pour des dépenses de santé directes ou indirectes en lien avec la pandémie de Covid-19. Le Conseil des gouverneurs du MES a adopté le 15 mai 2020 la résolution confirmant l'octroi de la ligne de crédit.
- Le deuxième élément mis en place dans le cadre du premier paquet de réaction à la crise, le **programme SURE** (*Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency*, [☞ lien](#)), est un nouvel instrument temporaire d'aide aux assurances chômage et aux régimes de chômage partiel des États membres. Le Conseil a adopté le règlement SURE le 19 mai 2020. Le programme, doté d'un volume de **100 milliards d'euros** (financé par des emprunts de l'UE et cautionné par des garanties fournies par les États membres), financera des prêts à taux réduits. Le 25 août 2020, la Commission européenne avait déjà autorisé des aides d'un

taux réduits. Le 25 août 2020, la Commission européenne avait déjà autorisé des aides d'un volume total de 87,3 milliards d'euros pour seize États membres. Les deux premiers bénéficiaires des prêts sont l'Italie (27,4 milliards d'euros) et l'Espagne (21,3 milliards d'euros).

- La BEI a mis en place le **Fonds de garantie paneuropéen** ([☞ lien](#)) d'un volume de 25 milliards d'euros. Le Groupe BEI indique qu'il peut, via ce fonds et en coopération avec des bailleurs locaux et des institutions de financement nationales, mobiliser jusqu'à **200 milliards d'euros** au profit des petites et moyennes entreprises et d'autres entreprises de l'économie réelle. Le Fonds de garantie paneuropéen est opérationnel depuis que des États membres, représentant ensemble au moins 60 % du capital de la BEI, ont signé leurs conventions de contribution.
- Outre ces mesures, il convient plus particulièrement de citer un autre instrument important de réaction à la crise, le **programme d'achats d'urgence face à la pandémie** (*Pandemic Emergency Purchase Programme* – PEPP, [☞ lien](#)). La dotation initiale de ce programme, de 750 milliards d'euros, a été portée à **1 350 milliards d'euro** lors de la réunion du conseil de la BCE de juin 2020.

Coordination des programmes nationaux et européens

- Le 17 septembre 2020, la Commission européenne a publié des questions et réponses ([☞ lien](#)) sur le projet de règlement relatif au Fonds de relance et de résilience ([☞ lien](#)) et présenté notamment un document de travail destiné à aider les États membres dans la conception et la mise en œuvre de leurs plans de relance et de résilience ([☞ lien](#)).
- Les États membres ont jusqu'au 30 avril 2021 pour présenter leurs plans de relance. Outre la cohérence au niveau européen, en particulier vis-à-vis des objectifs du Fonds de relance, une **coordination avec les programmes nationaux** sera nécessaire pour garantir une utilisation efficace des ressources. Cela est d'autant plus vrai que des sommes importantes seront utilisées en un temps relativement court.

3. Suivi parlementaire des plans de relance et de résilience

- Les **parlements nationaux** et le **Parlement européen** doivent **être intégrés** à l'élaboration et à l'adoption des plans de relance. C'est ce que prévoit le guide de la Commission européenne, qui encourage les États membres à publier tôt leurs plans de relance afin que le Parlement européen, la Commission européenne, les autres États membres et le grand public aient un aperçu des objectifs du plan de relance. Les États membres sont en outre invités à intégrer la participation institutionnelle, y compris les parlements nationaux ou régionaux, dans leurs plans de relance.

4. Retour à la stabilité budgétaire et à une croissance durable

- La fin de la pandémie de Covid-19 n'est pas encore en vue, elle dépendra aussi de l'évolution de l'épidémie, de la recherche vaccinale et de la disponibilité du futur vaccin. L'économie et la société devront pourtant s'engager, à moyen et long terme, sur une voie réduisant leur dépendance actuelle vis-à-vis des programmes publics. En même temps, les États membres et l'UE devront honorer les dettes contractées.
- Si, en même temps, la BCE devait abandonner ses programmes d'achat d'obligations, cela pourrait augmenter la pression financière sur les États membres. La question du retour à la stabilité financière se pose donc avec une acuité toute particulière. Elle montre aussi les liens avec les plans de relance nationaux, qui devraient être conçus afin de générer une croissance durable.

Conférence SCEG du 12 octobre 2020 – Session III

Notices biographiques des intervenants et du président

Peter Altmaier

Ministre fédéral de l'Économie et de l'Énergie

Depuis 2014

Membre du Bundestag allemand (groupe CDU/CSU)

2012-2013

Ministre fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sûreté nucléaire

2013-2018

Directeur de la chancellerie fédérale et ministre fédéral avec attributions spéciales

Depuis mars 2018

Ministre fédéral de l'Économie et de l'Énergie



Source : BPA / Steffen Kugler

Valdis Dombrovskis

Vice-président exécutif de la Commission européenne

2002-2004

Ministre des Finances de la République de Lettonie

2004-2009

Membre du Parlement européen (groupe PPE)

2009-2004

Premier ministre de la République de Lettonie

2014-2019

Vice-président de la Commission européenne, chargé de l'euro, du dialogue social, de la stabilité financière, des services financiers et de l'Union des marchés de capitaux (2016-2019)

Depuis décembre 2019

Vice-président exécutif de la Commission européenne, chargé d'une économie au service des personnes et commissaire au Commerce (par intérim)



Source : Commission européenne

Oliver Wittke

Membre du Bundestag allemand

1995–1999, 2007–2010, 2012–2013

Membre du Parlement de Land Rhénanie-du-Nord-Westphalie

2005–2009

Ministre de la Construction et des Transports de Land Rhénanie-du-Nord-Westphalie

Depuis 2013

Membre du Bundestag allemand (groupe CDU/CSU)

2018–2019

Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de l'Économie et de l'Énergie

Depuis 2019

Membre de la commission des affaires de l'Union Européenne du Bundestag allemand



Source : Oliver Wittke/ Jan Kopetzky